

Québec français



L'accès aux études supérieures

Gilles Perron

Numéro 160, hiver 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61611ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Perron, G. (2011). L'accès aux études supérieures. *Québec français*, (160), 1-1.

Directeur Aurélien Boivin

Littérature, langue et société / Rédacteurs en chef Chantale Gingras, Steve Laflamme

Équipe de rédaction et comité de lecture Aurélien Boivin, Chantale Gingras, Steve Laflamme, Isabelle L'Italien-Savard, Geneviève Ouellet

Didactique / Rédacteurs en chef Réal Bergeron, Monique Noël-Gaudreault

Équipe de rédaction et comité de lecture Marie-Christine Beaudry, Réal Bergeron, Martine Brunet, Audrey Cantin, Maryse Lévesque, Monique Noël-Gaudreault, Raphaël Riente

Collaborateurs au numéro 160

Nancy Allen, Clotilde Barbier, Françoise Bayle, Ginette Bernatchez, Andrée Boisclair, Ludmila Bovet, Gaëtan Brulotte, Audrey Cantin, Alexandre Cardin, Maude Couture, Caroline De Launay, Georges Desmeules, Christian Dumais, Geneviève Falaise, Gilberte Février, Chantal Gaudreault, Hans-Jürgen Greif, Christiane Lahaie, Élane Leith, Denys Lelièvre, Michel Lord, Andrée Marcotte, Marie-Claude Monette, Ouiza Nait Ali, Raymond Nolin, Gilles Perron, Jean Pettrissans, Amy J. Ransom, Pauline Sirois, Alice Vanlin

Préparation des manuscrits

Didactique : Aurélien Boivin, Monique-Noël Gaudreault / Littérature : Steve Laflamme

Design graphique Chantal Gaudreault

Couverture Marie-Josée Marcotte

Impression J. B. Deschamps inc.

La revue *Québec français* est publiée par Les Publications Québec français et paraît quatre fois par an (automne, hiver, printemps, été).

Les collaborateurs et collaboratrices sont seul-e-s responsables du contenu de leurs textes.

La revue *Québec français* est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP) (www.sodep.qc.ca)

Recherche publicitaire

Steve Laflamme, Aurélien Boivin

Distribution Diffusée en kiosque par les Messageries de presse internationale, une division de Hachette Distribution Services (Canada) inc., 8155, rue Larrey, Anjou (Québec) H1J 2L5 Tél. : 514 355-5674 Télécop. : 514 355-5676. Indexée dans *Point de repère* Édition numérique : www.erudit.org

La revue a été fondée en 1970, sous la forme d'un tabloïd, devenue revue en 1974.

Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque nationale du Canada.

ISSN 0316-2052

La revue *Québec français* reçoit une subvention discrétionnaire de la ministre de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la Charte de la langue française, et une autre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

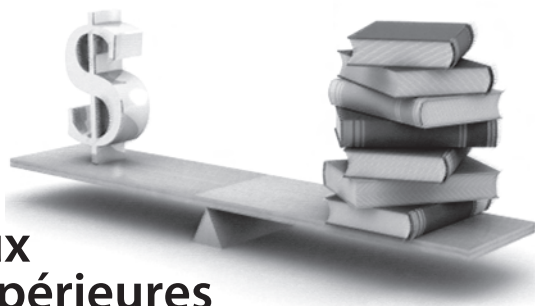
Adresse postale C. P. 9185 Québec (Québec) Canada G1V 4B1

Secrétariat Céline Bellerose
2095, rue Frank-Carrel, bureau 212, Québec

Tél. : 418-527-0809 Télécop. : 418-527-4765

revue@revuequebecfrancais.ca
www.revuequebecfrancais.ca

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) pour nos activités d'édition.



L'accès aux études supérieures

En 2007 s'amorçait une hausse progressive des frais de scolarité au Québec, soit 50 \$ par session, ou 100 \$ par année, sur une période de cinq ans.

Aujourd'hui que 2012 approche, Raymond Bachand annonce que la hausse devrait se poursuivre au-delà de cette période, et les recteurs, par la voix de la CREPUQ, évaluent leurs besoins à un minimum de 500 \$ supplémentaires par année, pendant au moins trois ans. Les associations d'étudiants, par tradition ou par conviction, s'opposent à toute forme d'augmentation, soutenus en cette position par les grandes centrales syndicales. Tous les intervenants, qui jusqu'à la rupture du 6 décembre dernier s'appelaient encore partenaires, s'entendent tout de même sur une chose : il faut assurer la qualité de l'éducation et permettre aux universités de remplir leur mission. Mais l'éternelle question demeure : qui doit payer ?

Les opposants à toute nouvelle hausse tiennent le même discours qu'en 2007 (ou en 1990, en 1996, etc.) : augmenter les frais de scolarité, ce serait réduire l'accès aux études supérieures. Les tenants de la hausse s'empressent aussitôt de rappeler qu'on paie beaucoup moins cher au Québec que dans les autres provinces (la moitié de la moyenne canadienne, en 2010, qui est d'un peu plus de 5000 \$ par année). Mais rarement l'un ou l'autre groupe, campé sur ses positions, ne semble prêt à nuancer son propos et à faire la démonstration qui devrait l'accompagner : les hausses passées des frais de scolarité ont-elles vraiment réduit l'accès à l'université ? D'un autre côté, les autres provinces exigent-elles des frais appropriés, et leurs étudiants en ont-ils pour leur argent ?

Un principe fondamental devrait guider toute décision politique à venir : nul ne devrait, faute de moyens financiers, être privé d'accéder à l'université. La question la plus importante est donc bien celle invoquée par les étudiants : l'accès aux études supérieures. Mais il est réducteur de la rattacher aux seuls frais de scolarité. On aimerait entendre, dans le débat, des pistes de solutions, plus souvent évoquées que réellement discutées, pour faciliter cet accès ou limiter l'endettement des étudiants : bonifier le régime des prêts et bourses, revoir les modalités de remboursement en fonction des revenus, moduler les frais selon les programmes, etc. Et il faudrait aussi s'assurer que les revenus générés par les augmentations envisagées des frais de scolarité restent dans les universités, qu'elles ne permettent pas au gouvernement de se désengager d'autant. □

Gilles Perron